

**AVIS D'EXCLUSION D'UN MEMBRE À L'ACTION COLLECTIVE INTENTÉE PAR LE
DEMANDEUR PIERRE ROBILLARD c. LES DÉFENDERESSES ÉCOSERVICES TRIA
INC. GESTION TRIA INC., VILLE DE LA PRAIRIE ET LA PROCUREURE GÉNÉRALE
DU QUÉBEC
505-06-000018-130**

À L'ATTENTION DU GREFFIER DE LA COUR SUPÉRIEURE DE LONGUEUIL :
1111, boul. Jacques-Cartier Est
Longueuil (Québec) J4M 2J6

Je soussigné (e), _____, avise le greffier de la Cour supérieure du district de Longueuil que j'exerce mon droit de m'exclure du groupe visé par l'action collective ci-haut mentionnée.

De plus, en tant que tuteur d'enfant(s) mineur(s) résidant à la même adresse, j'avise le greffier de la Cour supérieure du district de Longueuil que j'exerce le droit au nom de mon ou mes enfant(s) mineur(s) :

de s'exclure du groupe visé par l'action collective ci-haut mentionnée.

Je réside ou j'ai résidé dans les secteurs des «A» ou des «P» de la ville de Candiac ou dans le secteur connu et désigné comme étant le Faubourg du Golf de La Prairie à compter du 12 février 2010, plus particulièrement à l'adresse suivante : _____

Je comprends qu'en m'excluant de l'action :

- Je ne recevrai aucune indemnité résultant de la procédure de l'action collective;
- Je ne serai pas lié par l'action collective;
- Je conserve tout droit individuel que je pourrais avoir contre les défenderesses en lien avec l'objet de la présente action.

(signature)

Adresse : _____

LE PRÉSENT AVIS DOIT ÊTRE TRANSMIS AU GREFFE DE LA COUR SUPÉRIEURE DE LONGUEUIL AU 1111, BOUL. JACQUES-CARTIER EST, LONGUEUIL (QUÉBEC) J4M 2J6 AU PLUS TARD LE 60^{IÈME} JOUR SUIVANT LA PUBLICATION DE L'AVIS AUX MEMBRES.

L'avis peut être transmis par :

- Courrier recommandé;
- Poste certifiée;
- Dépôt au greffe en remettant le présent formulaire au greffe du Palais de justice de Longueuil, situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, Longueuil (Québec) J4M 2J6.